

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département des Côtes du Nord, au Maire de la commune de Bréhat qui seront responsables, chacun en ce qui les concerne, de son exécution.

ARTICLE 4 - Le Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

26 MARS 1980

Pour le Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie
 Pour la République Française



de la République Française

L. CHABASON